



# PISCINE SOPHIE-BARAT

## Horaire spécial du temps des Fêtes

Pour plus d'informations, téléphonez au (514) 872-1136

	24 déc	25 déc	26 déc	27 déc	28 déc	29 déc	30 déc		
	31 déc	1 <sup>er</sup> jan	2 jan	3 jan	4 jan	5 jan	6 jan		
12h30 à 15h30	<b>FERMÉ</b>	<b>FERMÉ</b>	<b>FERMÉ</b>	TOUS	TOUS	TOUS	TOUS		
15h35 à 16h30					Aînés 50 ans +				
16h35 à 16h55						-	-	Ajout de 3 couloirs de nage	Adultes
17h00 à 18h00						-	-	Adultes	Adultes (fin 17h30)
19h30 à 20h55						TOUS	TOUS		
21h00 à 21h55						Adultes	Adultes		

\* Notez que l'horaire régulier reprendra le 6 janvier

\* Notez qu'entre 12 h 30 et 15 h, il est possible qu'une partie du bassin soit fermée en raison de cours de sauvetage

## HORAIRE BAIN LIBRE Temps des Fêtes



## HORAIRE BAIN LIBRE Temps des Fêtes



## HORAIRE BAIN LIBRE Temps des Fêtes



PISCINE SOPHIE - BARAT  
10 851 Ave Saint- Charles H2C 3H7  
(514) 872-1136  
[www.villemontreal.qc.ca/ahuntsic](http://www.villemontreal.qc.ca/ahuntsic)

PISCINE SOPHIE - BARAT  
10 851 Ave Saint- Charles H2C 3H7  
(514) 872-1136  
[www.villemontreal.qc.ca/ahuntsic](http://www.villemontreal.qc.ca/ahuntsic)

PISCINE SOPHIE - BARAT  
10 851 Ave Saint- Charles H2C 3H7  
(514) 872-1136  
[www.villemontreal.qc.ca/ahuntsic](http://www.villemontreal.qc.ca/ahuntsic)

**Reprise de l'horaire régulier le 6 janvier!**

\* Entre 12h30 et 15h, une partie du bassin peut être fermée en raison de cours de sauvetage

**Reprise de l'horaire régulier le 6 janvier!**

\* Entre 12h30 et 15h, une partie du bassin peut être fermée en raison de cours de sauvetage

**Reprise de l'horaire régulier le 6 janvier!**

\* Entre 12h30 et 15h, une partie du bassin peut être fermée en raison de cours de sauvetage

Bain libre **GRATUIT!** Métro Henri-Bourassa  
N'oubliez pas votre cadenas. Autobus 146, 69, 48, 49

Bain libre **GRATUIT!** Métro Henri-Bourassa  
N'oubliez pas votre cadenas. Autobus 146, 69, 48, 49

Bain libre **GRATUIT!** Métro Henri-Bourassa  
N'oubliez pas votre cadenas. Autobus 146, 69, 48, 49

Déc et Janv	24 25 26	27	28	29	30
	31 / 1 <sup>er</sup> 2	3	4	5	6
12h30 à 15h30	<b>FERMÉ</b>	TOUS	TOUS	TOUS	TOUS
15h35 à 16h30			Aînés 50 ans +		
16h35 à 16h55		-	-	Ajout de 3 couloirs de nage	Adulte s
17h00 à 18h00		-	-	Adultes	Adultes (fin 17h30)
19h30 à 20h55		TOUS	TOUS		
21h00 à 21h55		Adultes	Adultes		

Déc et Janv	24 25 26	27	28	29	30
	31 / 1 <sup>er</sup> 2	3	4	5	6
12h30 à 15h30	<b>FERMÉ</b>	TOUS	TOUS	TOUS	TOUS
15h35 à 16h30			Aînés 50 ans +		
16h35 à 16h55		-	-	Ajout de 3 couloirs de nage	Adulte s
17h00 à 18h00		-	-	Adultes	Adultes (fin 17h30)
19h30 à 20h55		TOUS	TOUS		
21h00 à 21h55		Adultes	Adultes		

Déc et Janv	24 25 26	27	28	29	30
	31 / 1 <sup>er</sup> 2	3	4	5	6
12h30 à 15h30	<b>FERMÉ</b>	TOUS	TOUS	TOUS	TOUS
15h35 à 16h30			Aînés 50 ans +		
16h35 à 16h55		-	-	Ajout de 3 couloirs de nage	Adulte s
17h00 à 18h00		-	-	Adultes	Adultes (fin 17h30)
19h30 à 20h55		TOUS	TOUS		
21h00 à 21h55		Adultes	Adultes		

INFORMATIONS  
IMPORTANTES AU VERSO



INFORMATIONS  
IMPORTANTES AU VERSO



INFORMATIONS  
IMPORTANTES AU VERSO



**Horaire en vigueur à partir du 16 septembre 2017**  
**Communiquez à la piscine pour l'horaire du temps des**  
**Fêtes et des compétitions.**

AVIS:

- Il peut arriver que la portion de la piscine disponible pour la baignade soit modifiée.
- Les couloirs de nage sont réservés aux **13 ans et plus**.
- La Ville de Montréal n'est pas responsable des objets perdus ou volés. Veuillez ne laisser AUCUN OBJET DE VALEUR dans les casiers.

**RÉSUMÉ PARTIEL DES RÈGLEMENTS ET CONSIGNES À LA PISCINE**

1. **Une personne souhaitant accompagner un enfant doit avoir 16 ans et plus.** Une pièce d'identité peut être demandée. La personne responsable doit obligatoirement accompagner son enfant **EN TOUT TEMPS ET TOUS LIEUX**. Les enfants sont sous l'entière responsabilité des personnes responsables les accompagnants. Les enfants de moins de 3 ans doivent porter une couche aquatique avec élastique aux cuisses.
2. Les enfants de **7 ans et moins** doivent obligatoirement être **À PORTÉE DE BRAS** d'une personne **responsable**;
  - Ratio de 1 responsable pour 3 enfants de 3 à 7 ans;
  - Ratio de 1 responsable pour 1 enfant de 2 ans et moins.
3. L'accès à une piscine publique est interdit à une personne atteinte d'une lésion cutanée, d'une maladie de la peau ou d'une maladie contagieuse ou infectieuse, ou à toute personne ayant les facultés affaiblies. Vous devez retirer tout bandage avant d'aller à l'eau ;
4. Le port d'un maillot de bain conforme est obligatoire **pour tous** (incluant les bébés). Est considéré conforme un maillot qui est exclusif à la baignade et fait d'un tissu non-absorbant (aucun sous-vêtement, coton ou short de soccer). Si le maillot dépasse le genou, il doit alors être collé au corps.
5. Il est obligatoire de prendre une douche savonneuse ;
6. Il est **interdit** d'apporter ou d'avoir en sa possession, des contenants de verre, de la nourriture, une boisson ou de la gomme ainsi que d'utiliser un appareil-photo ou vidéo dans la piscine, sur la promenade, le patio ou les vestiaires ;
7. Il est **interdit** de se changer sur la plage de la piscine ou de porter vêtements ou des chaussures ;
8. Le port du casque n'est pas obligatoire mais les cheveux doivent être bien attachés ;
9. Les baigneurs doivent être évacués et l'accès à la piscine interdit aussitôt qu'un triple coup de sifflet ou la cloche d'évacuation se font entendre ;
10. En tout temps, les baigneurs doivent se comporter de façon **sécuritaire et respectueuse** envers les autres usagers et le personnel. Toute personne ne se conformant pas aux précédentes consignes ou manquant de respect envers le personnel en fonction peut être expulsée sans autre préavis ;

**BONNE BAINNADE À TOUS!**

**Horaire en vigueur à partir du 16 septembre 2017**  
**Communiquez à la piscine pour l'horaire du temps des**  
**Fêtes et des compétitions.**

AVIS:

- Il peut arriver que la portion de la piscine disponible pour la baignade soit modifiée.
- Les couloirs de nage sont réservés aux **13 ans et plus**.
- La Ville de Montréal n'est pas responsable des objets perdus ou volés. Veuillez ne laisser AUCUN OBJET DE VALEUR dans les casiers.

**RÉSUMÉ PARTIEL DES RÈGLEMENTS ET CONSIGNES À LA PISCINE**

1. **Une personne souhaitant accompagner un enfant doit avoir 16 ans et plus.** Une pièce d'identité peut être demandée. La personne responsable doit obligatoirement accompagner son enfant **EN TOUT TEMPS ET TOUS LIEUX**. Les enfants sont sous l'entière responsabilité des personnes responsables les accompagnants. Les enfants de moins de 3 ans doivent porter une couche aquatique avec élastique aux cuisses.
2. Les enfants de **7 ans et moins** doivent obligatoirement être **À PORTÉE DE BRAS** d'une personne **responsable**;
  - Ratio de 1 responsable pour 3 enfants de 3 à 7 ans;
  - Ratio de 1 responsable pour 1 enfant de 2 ans et moins.
3. L'accès à une piscine publique est interdit à une personne atteinte d'une lésion cutanée, d'une maladie de la peau ou d'une maladie contagieuse ou infectieuse, ou à toute personne ayant les facultés affaiblies. Vous devez retirer tout bandage avant d'aller à l'eau ;
4. Le port d'un maillot de bain conforme est obligatoire **pour tous** (incluant les bébés). Est considéré conforme un maillot qui est exclusif à la baignade et fait d'un tissu non-absorbant (aucun sous-vêtement, coton ou short de soccer). Si le maillot dépasse le genou, il doit alors être collé au corps.
5. Il est obligatoire de prendre une douche savonneuse ;
6. Il est **interdit** d'apporter ou d'avoir en sa possession, des contenants de verre, de la nourriture, une boisson ou de la gomme ainsi que d'utiliser un appareil-photo ou vidéo dans la piscine, sur la promenade, le patio ou les vestiaires ;
7. Il est **interdit** de se changer sur la plage de la piscine ou de porter vêtements ou des chaussures ;
8. Le port du casque n'est pas obligatoire mais les cheveux doivent être bien attachés ;
9. Les baigneurs doivent être évacués et l'accès à la piscine interdit aussitôt qu'un triple coup de sifflet ou la cloche d'évacuation se font entendre ;
10. En tout temps, les baigneurs doivent se comporter de façon **sécuritaire et respectueuse** envers les autres usagers et le personnel. Toute personne ne se conformant pas aux précédentes consignes ou manquant de respect envers le personnel en fonction peut être expulsée sans autre préavis ;

**BONNE BAINNADE À TOUS!**

**Horaire en vigueur à partir du 16 septembre 2017**  
**Communiquez à la piscine pour l'horaire du temps des**  
**Fêtes et des compétitions.**

AVIS:

- Il peut arriver que la portion de la piscine disponible pour la baignade soit modifiée.
- Les couloirs de nage sont réservés aux **13 ans et plus**.
- La Ville de Montréal n'est pas responsable des objets perdus ou volés. Veuillez ne laisser AUCUN OBJET DE VALEUR dans les casiers.

**RÉSUMÉ PARTIEL DES RÈGLEMENTS ET CONSIGNES À LA PISCINE**

1. **Une personne souhaitant accompagner un enfant doit avoir 16 ans et plus.** Une pièce d'identité peut être demandée. La personne responsable doit obligatoirement accompagner son enfant **EN TOUT TEMPS ET TOUS LIEUX**. Les enfants sont sous l'entière responsabilité des personnes responsables les accompagnants. Les enfants de moins de 3 ans doivent porter une couche aquatique avec élastique aux cuisses.
2. Les enfants de **7 ans et moins** doivent obligatoirement être **À PORTÉE DE BRAS** d'une personne **responsable**;
  - Ratio de 1 responsable pour 3 enfants de 3 à 7 ans;
  - Ratio de 1 responsable pour 1 enfant de 2 ans et moins.
3. L'accès à une piscine publique est interdit à une personne atteinte d'une lésion cutanée, d'une maladie de la peau ou d'une maladie contagieuse ou infectieuse, ou à toute personne ayant les facultés affaiblies. Vous devez retirer tout bandage avant d'aller à l'eau ;
4. Le port d'un maillot de bain conforme est obligatoire **pour tous** (incluant les bébés). Est considéré conforme un maillot qui est exclusif à la baignade et fait d'un tissu non-absorbant (aucun sous-vêtement, coton ou short de soccer). Si le maillot dépasse le genou, il doit alors être collé au corps.
5. Il est obligatoire de prendre une douche savonneuse ;
6. Il est **interdit** d'apporter ou d'avoir en sa possession, des contenants de verre, de la nourriture, une boisson ou de la gomme ainsi que d'utiliser un appareil-photo ou vidéo dans la piscine, sur la promenade, le patio ou les vestiaires ;
7. Il est **interdit** de se changer sur la plage de la piscine ou de porter vêtements ou des chaussures ;
8. Le port du casque n'est pas obligatoire mais les cheveux doivent être bien attachés ;
9. Les baigneurs doivent être évacués et l'accès à la piscine interdit aussitôt qu'un triple coup de sifflet ou la cloche d'évacuation se font entendre ;
10. En tout temps, les baigneurs doivent se comporter de façon **sécuritaire et respectueuse** envers les autres usagers et le personnel. Toute personne ne se conformant pas aux précédentes consignes ou manquant de respect envers le personnel en fonction peut être expulsée sans autre préavis ;

**BONNE BAINNADE À TOUS!**